

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



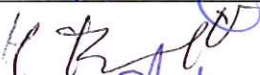

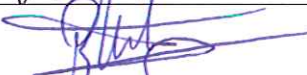

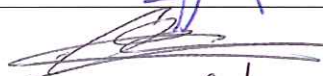



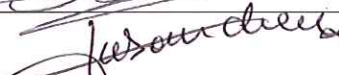
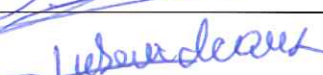










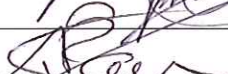





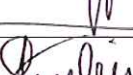

Du 10 juin 2015

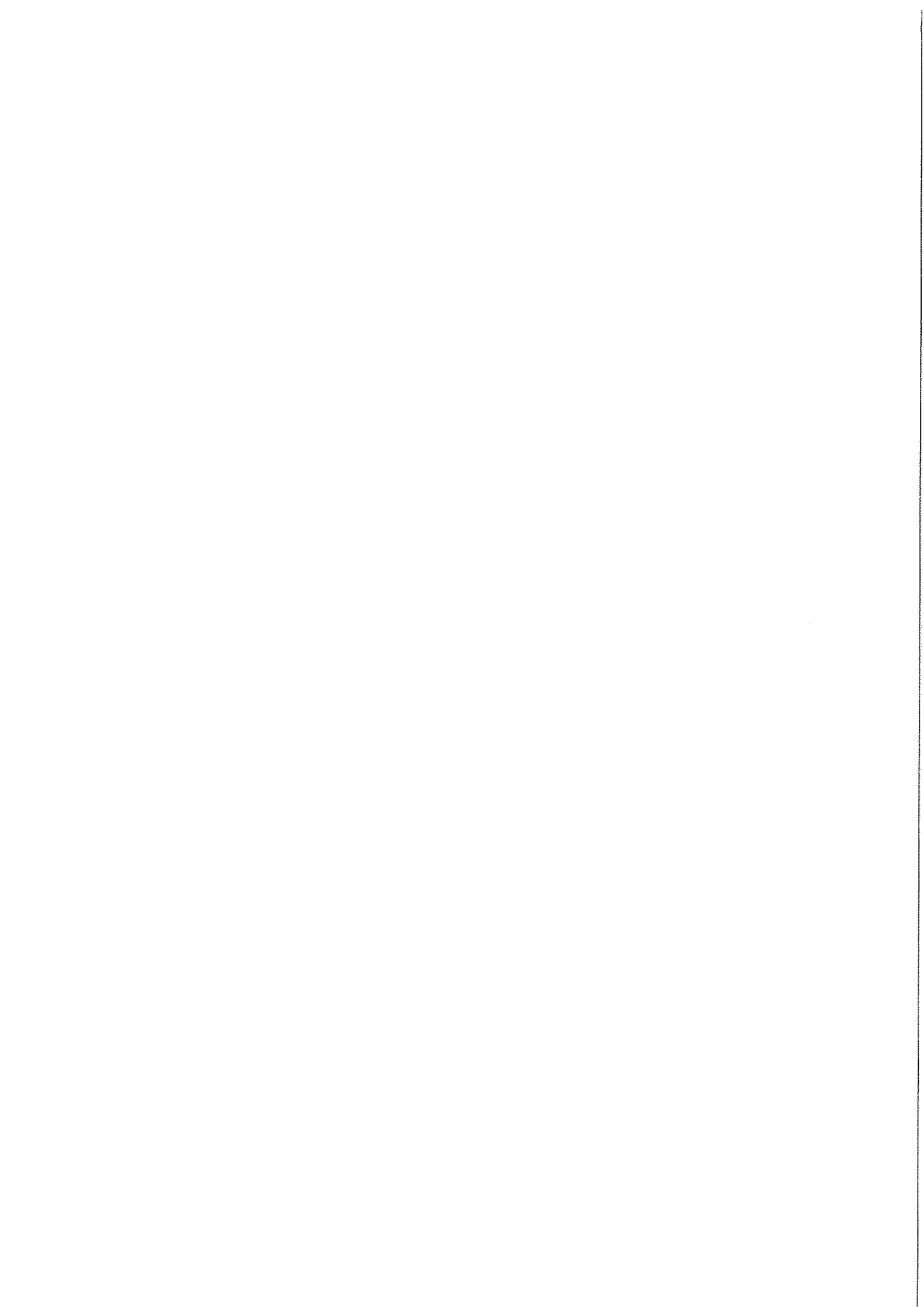
Date de la convocation : 05 juin 2015

Présents : 15

Absents excusés : /

Procurations : /

	PRÉSENCES AU CONSEIL MUNICIPAL	VALIDATION DES DÉLIBÉRATIONS
BLANC MURIEL		
BOURGEAT MARC		
CANTAU BENJAMIN		
COLLOMB ÉRIC		
DELABALLE ANNE		
DUBOURDEAUX ARLETTE		
GIROUD CAMILLE		
IMARD CHRISTOPHE		
JET AGNÈS		
LEMOINE PASCAL		
MOUSSY NORBERT		
PAILLARES ISABELLE		
PORCHERON JEAN-CLAUDE		
RIMET ALAIN		
SOULIER FRANÇOIS		



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 10 juin,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

**Absents :**

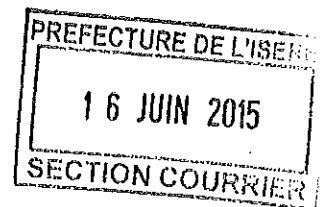
Date de convocation : 05 juin 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Affiché le : 15 JUIN 2015

M. François SOULIER a été élu secrétaire.



**OBJET DE LA DELIBERATION : Diagnostic Éclairage public**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI développe un programme expérimental de diagnostic Éclairage public. Ce programme prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et se concrétisera par un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également l'établissement de la cartographie informatique du réseau dans toute la commune.

Le SEDI prend en charge 80% du financement de cette opération. La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant HT de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande son intégration dans ce programme.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

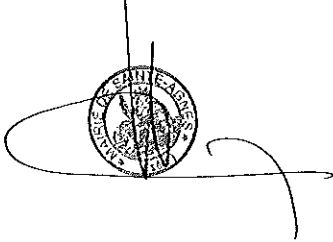
- demande que la commune de Sainte-Agnès soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SEDI, pour la mission de base:
  - Points lumineux
  - Armoires de commandes
  - Cartographie numérique du réseau d'éclairage public
  
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Commune de Sainte-Agnès. The seal features a central emblem with a figure and is surrounded by the text 'COMMUNE DE SAINTE-AGNES' and '1870'. A handwritten signature in black ink is written over the seal, extending to the left and right.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 10 juin,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

**Absents :**

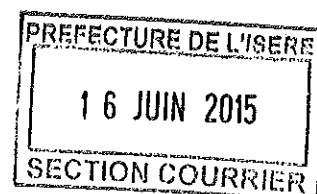
Date de convocation : 05 juin 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Affiché le : 15 JUIN 2015

M. François SOULIER a été élu secrétaire.



**OBJET DE LA DELIBERATION : Désaffiliation de la Métropole du CDG 38**

Le CDG38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 15 000 agents exerçant auprès de plus de 770 employeurs isérois et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Le CDG38 accompagne les élus, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeur dans les domaines suivants :

- conseil statutaire (sur l'application du statut de la fonction publique territoriale),
- organisation des trois CAP départementales, compétentes pour émettre des avis sur la carrière, les avancements, la promotion interne,
- secrétariat du comité technique départemental,
- secrétariat du conseil de discipline,
- conseil en gestion des ressources humaines (organisation, temps de travail, recrutement, rémunération...),
- emploi (publication des offres, reclassement, mobilité, missions temporaires...),
- santé et sécurité au travail (équipes pluridisciplinaires comprenant médecins, infirmières, assistants, préventeurs, psychologues du travail et assistantes sociales),
- secrétariat des instances médicales (comité médical et commission de réforme),
- assurance statutaire du risque employeur,
- accompagnement social de l'emploi (protection sociale complémentaire avec la garantie de maintien de salaire et la complémentaire santé),

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par courrier du Président du CDG 38, le conseil est informé de la demande de désaffiliation de la Métropole, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En effet, les effectifs de l'établissement Grenoble Alpes Métropole ont progressivement augmenté ces dernières années, et représentent actuellement plus de 1 000 agents, avec les transferts de compétence et donc d'agents liés à sa transformation en Métropole, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La volonté de désaffiliation de la Métropole s'inscrit dans un contexte d'évolution de cette intercommunalité, en application de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

La Métropole souhaite désormais se doter d'outils et de moyens pour mettre en place une politique de ressources humaines ambitieuse, pleine et cohérente, qui intègre toutes les dimensions liées à la vie professionnelle des agents : santé au travail, avancement, mobilités, prévention et discipline.

Pour le CDG38, cette désaffiliation appelle une mise en adéquation de ses ressources et de ses modalités d'intervention, principalement dans les domaines suivants : conseil statutaire et CAP d'une part, santé et sécurité au travail d'autre part.

La loi du 26 janvier 1984 précise dans son article 15 qu'il peut être fait opposition à cette demande, dans un délai de deux mois, par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Le Conseil municipal,

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 15,

Vu le décret 85-643 du 26 Juin 1985 et notamment son article 31,

Vu le courrier du 26 mai 2015 du président du CDG38 sollicitant l'avis du conseil sur la désaffiliation de GRENOBLE ALPES METROPOLE au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après en avoir délibéré :

Vote :

- Pour : 11
- Abstention : 4
- Contre : 0

Décide

- D'approuver cette demande de désaffiliation,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Grenoble Alpes Métropole, featuring a central emblem and the text 'GRENOBLE ALPES METROPOLE' around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written across the seal and extends to the right.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 10 juin

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

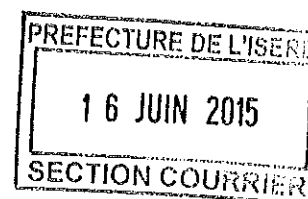
**Absents :**

Date de convocation : 05 juin 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Affiché le : 15 JUIN 2015



M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau pour prestation complémentaire ATEAU**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre en compte la prestation complémentaire d'ATEAU.

Dans le cadre de l'établissement d'un carnet de triangulation de chaque branchement d'eau potable, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au Conseil départemental de l'Isère et à l'Agence de l'Eau :

- Pour la commande des études,
- Pour une part de 50 % au Conseil départemental de l'Isère et 20 % à l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire propose également de demander l'autorisation de commencer cette étude avant l'attribution des subventions.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

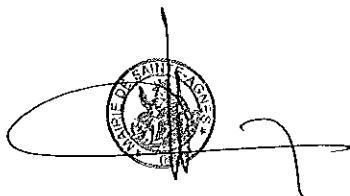
La commune autorise le Conseil départemental de l'Isère à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau pour son compte et à la reverser ensuite à la Commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 10 juin,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

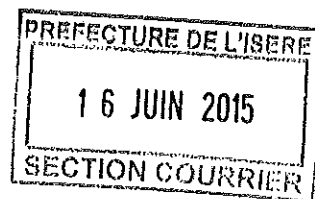
**Absents :**

Date de convocation : 05 juin 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Affiché le : 15 JUIN 2015



M. François SOULIER a été élu(e) secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n°1 budget Eau et assainissement**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget primitif voté le 25/03/15,

Sur la proposition de Mme Agnès Jet,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget Eau et assainissement de l'exercice 2015 :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
<b>Section de fonctionnement</b>				
D 673 : Titres annulés (sur exercice antérieur)		606,72 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		606,72 €		
<b>Section de fonctionnement</b>				
R 70111 : Vente eau				606,72 €
TOTAL R 70 : Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises				606,72 €
<b>Total général</b>		<b>606,72 €</b>		<b>606,72 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 au budget Eau et assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

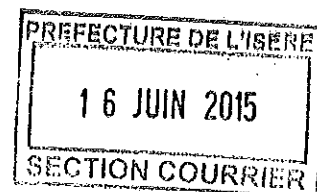
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 10 juin,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**  
**Absents :**

Date de convocation : 05 juin 2015  
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15  
Affiché le : **15 JUIN 2015**



M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Fixation des tarifs de la buvette du bal communal**

Vu le projet de bal communal pour le 13/07/15 ;  
Considérant que cet événement donnera lieu à l'encaissement de recettes de buvette ;

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Ballon de vin : 1 €,
- Boisson sans alcool, soda : 1 €,
- Bière (25 cl) : 2 €,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



